



CONSEIL MUNICIPAL

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 16 DECEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le seize décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Colleville-Montgomery, régulièrement convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, salle socioculturelle, sous la présidence de Monsieur Frédéric Loinard, Maire.

Date de la convocation : 11 décembre 2024
Nombre de membres en exercice : 18
Présents : 12 Mr Frédéric Loinard , Maire, Mme Dominique Hansen, Mme Lyliane Renault, Mr Jean Pierre Tessier, Mme Maryvonne Botté adjoints, Mme Marie-Christine Leroux, Mr Philippe Daout conseillers délégués, Mme Valérie Badin, Mr Patrick Bernard, Mme Valérie Badin, Mr Sébastien Lefèvre, Mr Stéphane Plumet conseillers municipaux.
Votants : 14 Mr Alexandre Berthelin donne pouvoir à Mr Sébastien Lefèvre, Mr Alain Prieux donne pouvoir à Mme Dominique Hansen.
Absents : Mme Aurélie Clément - Mme Anne Dumolard - Mr Thomas Goyet (excusé)- Mme Christelle Lecharpentier
Secrétaire de séance : Mme Dominique Hansen

Ordre du jour :

1. Communication du Maire
2. Approbation du procès-verbal du 18 Novembre 2024
3. Autorisation d'occupation temporaire (AOT)- OCEAN- Parc à bateaux
4. Subvention exceptionnelle- Collège Jean Monnet
5. Tarifs 2025
6. AUCHAN- Dérogation ouverture occasionnelle 2025
7. Convention de participation au réseau de lecture publique- avenant relatif au service de navette de retour des documents
8. Informations et questions diverses

1. Communication du Maire

« Monsieur le Maire indique que suite au drame survenu à Mayotte, nos pensées et notre soutien vont vers nos compatriotes durement touchés par le passage du cyclone Chido »

2. Approbation du procès-verbal du 18 novembre 2024

Monsieur le Maire demande s'il y a des remarques sur le procès-verbal du conseil du 18 novembre 2024.

Aucune observation, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Il indique aux membres du conseil municipal qu'il convient d'inverser l'ordre des délibérations à savoir le point 5 débattu préalablement au point 3.

3. Autorisation d'occupation temporaire (AOT)- OCEAN- Parc à bateaux

Monsieur le Maire indique aux membres du conseil qu'ils ont été destinataire du projet d'aménagement du parc à bateaux entre Colleville-Montgomery et Ouistreham. Ce projet d'aménagement correspond tout à fait aux attentes de l'association OCEAN pour le stockage des catamarans pendant la saison d'ouverture du club, du 1er mars au 1er décembre.

Toutefois, l'emprise Collevillaise du terrain étant située sur le Domaine public Maritime, tout projet d'aménagement durable doit être soumis à la DDTM dans le cadre de la convention établie en 2024.

Cette occupation doit donner lieu à l'établissement d'une redevance dont le montant sera proposé lors de la délibération des tarifs 2025.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, Le conseil municipal approuve à l'unanimité le projet d'aménagement du parc à bateaux entre Colleville-Montgomery et Ouistreham.

4. Subvention exceptionnelle- Collège Jean Monnet

Monsieur le Maire indique aux membres du conseil municipal que nous avons été destinataire d'une sollicitation du collège Jean Monnet qui organise deux séjours en Grande Bretagne, l'un sur les traces

Conseil Municipal du 16 décembre 2024

"des deux reines" (Victoria et Agatha Christie) en mars ; l'autre dans les îles anglo-normandes en voilier. Sont concernés les élèves des sections Voile et section Européenne en 4° et 3°.

Devant l'inflation des coûts, le Conseil d'Administration du collège a dû voter un budget à euros constant pour les séjours pédagogiques. Or l'augmentation des tarifs pour ces séjours (facultatifs, mais tellement nécessaires et éducatifs) amène la charge des familles à près de 500 euros par enfant. Devant cette situation nouvelle, et la difficulté de certaines familles à pouvoir financer un séjour, il est proposé aux membres du conseil municipal d'apporter une aide de 60 euros par élève de la commune (au nombre de 11) participant à l'un ou l'autre de ces séjours à l'étranger, aide qui sera versée directement au collège pour alléger le montant des séjours à l'étranger soit une subvention exceptionnelle de 660 €.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve le versement d'une subvention exceptionnelle de 660 € au Collège Jean Monnet
- Charge Monsieur le Maire de toutes les formalités administratives et comptables nécessaires au bon déroulement de ce dossier.

5. Tarifs 2025

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Hansen qui indique aux membres du conseil municipal, et ce après avis favorable de la commission finances élargie qui s'est déroulée le 10 décembre courant, qu'il convient de délibérer pour 2025 sur certaines modifications de tarifs appliqués pour les AOT, les terrasses et pour les cabanes d'étapes (2025 et 2026), l'aire de camping-cars (2025 et pour 2026), la salle le Caprice (2025 2026).

Il est proposé aux membres du conseil municipal pour 2025

- Les Glaciers Normands : 2 700 € (pas de modification)
- Le Collivilla : 2 700 € (pas de modification)
- Le Vivier : 3650 € (pas de modification)

Terrasses :

- * Secteur du Bourg : 17 € / m² à l'année (tarif 2024 : 15 € / m²)
- * Secteur Plage, terrasses simples avec mobilier mobile : 25 € m² (pas de modification)
- * Secteur Plage, terrasses aménagées ouvertes fixes démontables : 40 € / m² (pas de modification)

Conseil Municipal du 16 décembre 2024

Concernant le tarif, prix par table du marché des créateurs, il est proposé le maintien du tarif appliqué soit 20.00 €.

Enfin concernant l'utilisation des locaux de la base nautique, la location des cabanes d'étape cyclopédestres et l'aire de camping-cars il est proposé la tarification suivante :

Redevance en €	2025 Propositions	2026 Propositions
Base nautique		
Ecole de voile	1 000 ,00	
Rangement matériel cabanes plage	100,00	
Longe Côte	250,00	
Parc bateaux	150.00	
Cabanes d'étape cyclopédestres	35,00	37,00
Aire de camping-cars		
24 heures	12,00	14,00
5 heures + Services	5,50	6,00
Ticket perdu	36,00	40,00
Taxe séjour	1,20	1.20

Pour les tarifs de location de la salle le Caprice il est proposé le maintien des tarifs pour 2025 et une augmentation de + 10% à compter de 2026 soit :

	Propositions 2025		Propositions 2026	
	Extérieurs Colleville	Collevillais	Extérieurs Colleville	Collevillais
Salle de réception + loges				
En semaine	420 €/jour	250 €/jour	462 €/jour	275 €/jour
Du vendredi 17h30 au lundi 9h	720 €	450 €	792 €	495 €
Du vendredi 10h au lundi 9h	900 €	560 €	990 €	616 €
Salle de réception + loges + office				
En semaine	520 €/jour	350 €/jour	572 €	385 €
Du vendredi 17h30 au lundi 9h	820 €	550 €	902 €	605 €

Conseil Municipal du 16 décembre 2024

Du vendredi 10h au lundi 9h	1 000 €	660 €	1 100 €	726 €
En option				
Nettoyage				
Salle de réception + loges	200 €		220 €	220 €
Salle de réception + loges + office	300 €		330 €	330 €
Déploiement des gradins	150 €		165 €	165 €

Entendu l'exposé de Madame Hansen, le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Approuve les tarifs proposés.

6. AUCHAN- Dérogation ouverture occasionnelle 2025

Monsieur le Maire informe les membres du conseil de la demande formulée par l'enseigne AUCHAN Supermarché Rue de la Mer 14880 Colleville-Montgomery en vue d'obtenir une dérogation municipale au principe de repos dominical, au cours de l'année 2025, tel que listé ci-dessous :

06 /13/20/27 juillet 2025 de 09h00 à 20h00

03/10/17/24/31 Aout 2025 de 09h00 à 20h00

Considérant que l'article L. 3132-26 du Code du travail permet au Maire d'autoriser, à titre dérogatoire, une ou plusieurs suppressions du repos dominical pour l'enseigne le sollicitant mais aussi pour l'ensemble de la branche commerciale à laquelle cette société appartient ;

Considérant que la rédaction de l'article L. 3132-26 du Code du travail, issue de la loi n° 2015-990, du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques dite « Loi Macron », permet au Maire d'autoriser jusqu'à douze suppressions du repos dominical, dans l'année ;

Considérant l'avis rendu par le comité social et économique de Caen en date du 25 septembre 2024,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

Conseil Municipal du 16 décembre 2024

- Autorise l'enseigne AUCHAN Supermarché Rue de la Mer 14880 Colleville-Montgomery à déroger au repos dominical les :
- 06 /13/20/27 juillet 2025 de 09h00 à 20h00
- 03/10/17/24/31 Aout 2025 de 09h00 à 20h00

7. Convention de participation au réseau de lecture publique- avenant relatif au service de navette de retour des documents

Madame Hansen indique aux membres du conseil municipal que l'avenant présenté a pour objet de définir les conditions du partenariat entre la Communauté urbaine Caen la mer et la Commune autour du service de navette de retour des documents, aussi appelée « Biblio-Retours ».

Ce service permet aux usagers de rendre dans n'importe quelle bibliothèque signataire de l'avenant l'ensemble des documents empruntés dans les bibliothèques du réseau également signataires de l'avenant.

La participation annuelle de la commune pour l'accès au service de navette Biblio-Retour est égale à son nombre d'habitants (INSEE) x 0,30 € par an, qui s'ajoutent aux 0,45 € dû pour les ressources en ligne, le portail et le SIGB. Cette cotisation est due pour l'année entière, sauf dans le cas particulier de l'année de lancement du service où la cotisation sera proratisée.

Il est proposé aux membres du conseil municipal d'approuver les termes de l'avenant proposé.

Entendu l'exposé de Madame Hansen,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve les termes de l'avenant proposé
- Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant présenté.

8. Informations et questions diverses

Collecte de jouets – Conseil Municipal des Jeunes :

Madame Renault indique que la collecte de jouets organisée par le CMJ a connu un très grand succès et remercie les enfants et parents mobilisés lors de cette manifestation.

Communication :

Conseil Municipal du 16 décembre 2024

Madame Leroux informe les membres du conseil que le prochain bulletin municipal ainsi que l'agenda culturel seront à disposition pour distribution avant le 1^{er} janvier 2025.

Mobilités :

Monsieur Bernard indique aux membres du conseil municipal que suite à l'appel d'offres de la DSP (délégation de service public) pour les transports de l'agglomération caennaise, la Communauté urbaine de Caen la mer a attribué la DSP à RATP Dev (3 candidats en lice : Base Keolis- RATP Dev- Trans Dev), on notera :

- RATP Dev offre plus de services pour un prix légèrement inférieur aux autres candidats,
- Le nouveau délégataire développera le réseau « Twisto Flex » étendu à 6 zones contre 2 actuellement,
- Une augmentation de la fréquence de la ligne littorale en bus via la ligne 12,
- Une meilleure fréquence de tramways le dimanche soir,
- Plus de vélos en libre-service et une plus grande flotte de véhicules adaptés PMR,
- L'Open paiement (carte bancaire) dans les bus et tramways.

Concernant la mise en place d'un POA mobilité (Programme d'orientations et d'actions) dans le cadre du PLUi-HM de Caen la mer pour 2024, Monsieur Bernard indique que celui-ci a pour objectif, entre autres, de faciliter le développement des mobilités durables et d'augmenter le covoiturage au dépend de la voiture. Les grands axes de ce plan sont les suivants :

- Accompagner les personnes aux changements
- Faire une ville à hauteur des piétons
- Inciter à la culture du vélo en ville comme à la campagne
- Développer le transport collectif
- Optimiser l'usage de la voiture
- S'orienter vers une logistique urbaine plus durable

Avec les chiffres suivants,

- Passer de 42% de la part modale de la voiture conducteur en 2022 à 28 % en 2040 en réduisant le nombre de déplacement conducteur à 186 000 en 2040 contre 286 000 en 2022.
- Passer la part du vélo de 3% à 10% de 2022 à 2040 et la marche de 32% en 2022 à 36% en 2040.

Les moyens envisagés pour atteindre ces objectifs sont :

- D'éduquer les jeunes à l'écomobilité par le conseil et la pédagogie,
- D'assurer le droit à la mobilité durable pour tous,
- De sensibiliser et inciter les citoyens à l'expérimentation,

Les effets de ces actions doivent aussi avoir pour conséquences d'apaiser la voirie, d'encourager la pratique de la marche et développer le covoiturage. Le budget total de ces actions s'élève à 937 000 € pour la 1^{er} phase. »

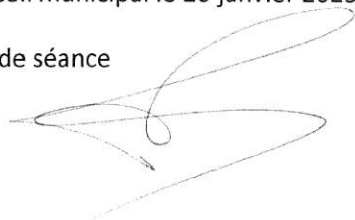
Finances :

Madame Hansen indique que les premiers éléments de réponse des financeurs potentiels pour les travaux de restauration des toitures de l'Eglise Saint-Vigor nous invitent à la plus grande prudence compte tenu du contexte budgétaire 2025 et de la complexité du dossier.

Fin du conseil 19h45

Prochain conseil municipal le 20 janvier 2025

La secrétaire de séance



Monsieur Frédéric LOINARD	Madame Dominique HANSEN	Monsieur Alain PRIEUX Pouvoir à Mme HANSEN
Madame Lyliane RENAULT	Monsieur Jean-Pierre TESSIER	Madame Maryvonne BOTTE
Monsieur Philippe DAOUT	Madame Marie-Christine LEROUX	Monsieur Patrick GOSELIN
Monsieur Stéphane PLUMAT	Madame Valérie BADIN	Madame Christelle LECHARPENTIER
Madame Anne DUMOLARD	Monsieur Patrick BERNARD	Monsieur Alexandre BERTHELIN Pouvoir à Mr LEFEVRE
Monsieur Sébastien LEFEVRE	Monsieur Thomas GOYET	Madame Aurélie CLEMENT

Conseil Municipal du 16 décembre 2024